



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU

04 NOV. 2024

CHRONO N° 726

Direction de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Alimentation
Pôle inspection aux
frontières et santé végétale

Dossier suivi par : steve DUPUIS
Téléphone : 0262 33 36 68
Courriel : alain-steve.dupuis@agriculture.gouv.fr

SICALAIT
41 rue BORY SAINT VINCENT
PK 27 BOURG MURAT
97418 LA PLAINE DES CAFRES

Saint-Pierre, le 29/10/2024

Objet : Agrément distribution de produits phytosanitaires

Réf. : SALIMPIFSV-2024-167-D

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

**Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*

**Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*

**Vu l'arrêté préfectoral N°2161 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à M. Jacques PARODI, directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de La Réunion*

**Vu les décisions de subdélégation de signature du directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de La Réunion du 4/10/2024,*

**Vu le Certificat n°FR033472-3-V2 délivré le 10/10/2024 par VERITAS,*

L'organisme : **SICA LAIT**
domicilié à : **PK 27 BOURG MURAT**
97418 LA PLAINE DES CAFRES

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **RE00014**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels dénommée P (cf tableau)

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels (grand public) dénommée NP (cf tableau)

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

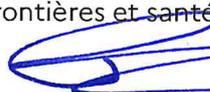
Liste des établissements agréés :

SICA LAIT PLAINE DES CAFRES	31355301800018	97418	LA PLAINE DES CAFRES	P* et NP**
SICA LAIT PLAINE DES GREGUES	31355301800034	97480	ST JOSEPH	P et NP
SICA LAIT PLAINE DES PALMISTES	31355301800042	97431	LA PLAINE DES PALMISTES	NP
SICA LAIT JEAN PETIT	31355301800075	97480	ST JOSEPH	P et NP
SICA LAIT CHALOUPE ST LEU	31355301800059	97416	LA CHALOUPE	P et NP
MAGASIN VERT ST PIERRE	45131989100029	97432	RAVINE DES CABRIS	NP
SDPMA FERMES & JARDINS ST ANDRE	32300630400105	97440	ST ANDRE	P et NP
SDPMA FERMES & JARDINS LE TAMPON 600	32300630400139	97430	LE TAMPON	P et NP
SDPMA FERMES & JARDINS ST LOUIS	32300630400097	97450	ST LOUIS	P et NP
SDPMA FERMES & JARDINS ST PAUL	32300630400113	97460	ST PAUL	P et NP
SDPMA FERMES & JARDINS LE TAMPON 14 ^{ème} km	32300630400055	97430	LE TAMPON	P et NP
SDPMA FERMES & JARDINS STE CLOTILDE	32300630400063	97490	STE CLOTILDE	NP
SDPMA FERMES & JARDINS ST JOSEPH	32300630400121	97480	ST JOSEPH	P et NP

*P : distributeur pour les utilisateurs professionnels

**NP : distributeur pour les utilisateurs non professionnels

Pour le préfet et par délégation,
P/ le directeur de l'alimentation de
l'agriculture et de la forêt,
L'Adjointe au chef de pôle inspection aux
frontières et santé végétale


Laëtitia THIBAudeau

